



Conseil d'administration du 3 mars 2022
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 40 dont 8 en visio
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-04

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 21 février 2022, s'est tenu le 3 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le projet de rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2021 préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote favorable à l'unanimité,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activités de l'établissement public pour l'année 2021, tel que mis en annexe de la délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 3 mars 2022.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT



**Annexe de la délibération n° 2022-04
Rapport annuel d'activité 2021 de l'établissement public du Parc national de forêts
(Réf. Art. R331.34 du Code de l'environnement)**

Sommaire

Edito

Temps forts 2021 : l'année en un coup d'œil

1 - Création de la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain

2 - Connaître et valoriser les patrimoines

- Connaître et protéger la cigogne noire, une responsabilité pour le Parc national de forêts
- Agir en faveur des pollinisateurs
- Inventorier les richesses archéologiques du territoire à l'aide d'une acquisition LIDAR
- Inventorier les « hots spots » touristiques naturels

3 - Protéger et restaurer les patrimoines

- Instruction et production d'avis et autorisations
- Signalétique des limites du cœur et de la réserve intégrale
- Restauration de sites naturels dégradés

4 - Accompagner la transition écologique

- Vers un tourisme plus durable
- Promouvoir l'agroécologie
- Vers une sylviculture intégrant davantage de naturalité
- Mieux valoriser le bois local et les acteurs locaux de la filière
- Faire du Parc national un territoire d'excellence en matière de gestion cynégétique

5 - Développer l'accueil et la notoriété du territoire du Parc national de forêts

- Développer la notoriété du Parc national de forêts
- Déployer un maillage territorial de pôles relais pour l'accueil du public
- Conception de documents d'information touristique à destination des visiteurs
- Concevoir des circuits d'itinérance pour des publics sportifs
- Lancement du dispositif d'animation nature été 2021
- Initier un dispositif d'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

6 - Gouvernance partagée

- Le Conseil d'administration : instance de gouvernance locale
- Le Conseil économique social et culturel
 - Zoom : l'appel à projets 2021 du Parc national
- Le conseil scientifique
- La conférence des maires
- Le séminaire de restitution des ateliers du territoire

7 - Activités à dimension internationale

- Présentation à l'alliance française de Nijni-Novgorod
- Présence au Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille
- Echange avec les Aires protégées du Québec
- Accueil d'une délégation des PNR Wallons et participation au processus de sélection de 2 parcs nationaux par le gouvernement Wallon
- Echange avec l'Académie des sciences de Chine

8 - Vie de l'établissement public

- L'installation de l'établissement public
- Ressources humaines
- Partenariats avec les acteurs locaux du territoire
- Budget
 - Zoom : Le plan France relance au Parc national de forêts

Temps forts 2021 : L'année en un coup d'œil

- **4 janvier : prise de fonctions du directeur**

Philippe PUYDARRIEUX prend ses fonctions de directeur de l'établissement public du Parc national de forêts à Arc-en-Barrois le 4 janvier 2021 et prend la succession de Véronique Genevey qui occupait le poste par intérim depuis la création officielle du Parc national par Décret du 6 novembre 2019. L'équipe technique du Parc national de forêts est alors constituée de 11 personnes.

- **31 mars : événement de signature de la convention tripartite Parc national de forêts - Région Grand Est et Région Bourgogne-Franche-Comté à Arc-en-Barrois**

Signée pour une durée de 5 ans, cette convention souligne le souhait du Parc national de forêts de rendre son territoire exemplaire en matière de préservation des patrimoines et sa détermination à réinventer et innover dans le sens du développement durable.

- **27 avril : création de la première Maison du Parc national (Maison de la Forêt à Leuglay)**

Raoul du Parc, Président de la Maison de la forêt de Leuglay, et Nicolas Schmit, Président du Conseil d'administration du Parc national de forêts, entourés de Marie-Rose Pitois, représentant Monsieur le maire de Leuglay, de Marcel Jurien de la Gravière, premier Président du GIP de préfiguration du Parc national, et de Philippe Puydarrieux, Directeur du Parc national de forêts, signent ensemble une convention de partenariat faisant de la "Maison de la forêt" la première « Maison du Parc national ».

- **1er juillet : première réunion de la Conférence des maires du Parc national de forêts**

La première conférence des maires du Parc National de forêts se tient Vanvey. Cette assemblée regroupe les 127 communes de l'aire optimale d'adhésion, les communautés de communes concernées par le territoire, les Départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or ainsi que les Régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté. L'État a été représenté par le corps préfectoral.

- **1er juillet : lancement du dispositif "Anim' nature" du Parc national**

Cinq animateurs et animatrices nature intègrent l'équipe du Parc national jusqu'au 30 août, à Châtillon-sur-Seine, Leuglay, Arc-en-Barrois, Châteauvillain ou Auberive. Ils renseignent les visiteurs sur les sites du Parc national, lors d'évènements et à l'occasion de visites guidées.

- **2-4 juillet : Festival « Les nuits des forêts »**

Le festival « Les nuits des forêts » est né de la rencontre entre les acteurs de la filière forêt-bois et ceux du secteur culturel et artistique. Après une première édition régionale en Île-de-France en 2020, le festival a pris une ampleur nationale avec l'édition 2021 organisée du 2 au 4 juillet. Le Parc national de forêts réalise sa programmation et accueille un vaste public sur une quinzaine d'évènements.

- **20 juillet - lancement de la conception des abris des Portes du Cœur**

Des aménagements, appelés « Portes du Cœur », sont prévus à la charte du Parc national pour permettre l'accueil du public. Quatre sites ont été identifiés et seront dotés d'équipements d'accueil et d'interprétation des patrimoines naturels : Arc-en-Barrois ; Châtillon-sur-Seine ; Auberive et Chalmessin. Le plan France relance a permis d'engager la conception d'abris destinés à devenir une véritable signature du Parc national. Cette mission confiée à l'atelier d'architecture Correia & Associés

donnera naissance en 2022 à des abris en bois et pierre, inspirés des huttes de charbonnier et des cabottes

- **8 août : inauguration du parcours de la Belle Ballade (Châteauvillain)**

La Belle Balade est un parcours d'œuvres d'art réalisées au cœur du Parc national de forêts en partenariat avec « Art in Nature » et « Simone - camp d'entraînement artistique ». Les œuvres s'inscrivent dans le paysage, dialoguent avec lui et offrent au public l'opportunité d'arpenter poétiquement la forêt en la rencontrant autrement. Les artistes qui se sont exprimés sur ce parcours sont : *Lelia Demoisy, Ariane Patout et Rene Muller - Domestic Wild, Fanny Bouchet et Emmanuelle Messier de l'Atelier Byme, Pedro Marzorati et Richard Brouard.*

- **24 août : signature de la convention de collaboration avec l'ONF**

Le Parc national de forêts et l'Office national des forêts (ONF) unissent leurs moyens et leurs compétences pour renforcer leur action sur le territoire du Parc national. Cette convention permet notamment d'organiser la mutualisation de 12 équivalents temps pleins de l'ONF pour la réalisation de missions de gestion sylvicole, de gestion cynégétique, de surveillance, de connaissance, d'accueil et d'éducation à l'environnement.

- **15 septembre : réception des projets en réponse à l'appel à projets 2021 du Parc national**

Ce sont 96 projets qui sont présentés en réponse à l'appel à projets lancé par le Parc national pour un total de 4 400 000 € et 424 000 € de subventions demandées. Véritable succès, cette opération permettra de soutenir 37 projets et de mettre en œuvre 150 000 euros de crédits d'intervention.

- **23 septembre : séminaire de restitution des « ateliers du territoire »**

La restitution des « ateliers des territoires » réalisés fin 2019 a lieu à Vanvey et permet de mettre en perspective les propositions émises à l'occasion des ateliers et les actions déjà engagées par le Parc national.

- **6 décembre : Visite officielle de Mme Béragère Abba (Secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité) et de M. Julien Denormandie (Ministre de l'agriculture)**

M. Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Mme Béragère Abba, Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, rencontrent à Arc-en-Barrois l'équipe de l'établissement public et annoncent la création imminente de la réserve intégrale du Parc national de forêts.

- **11 décembre : Création de la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain**

Publication au Journal Officiel du décret du 10 décembre créant la Réserve intégrale forestière d'Arc-Châteauvillain.

- **20 décembre : adoption par le conseil d'administration d'un positionnement du Parc national sur le développement de projets industriels éoliens et photovoltaïques**

S'appuyant sur une longue réflexion conduite tant par le Conseil scientifique que par le Conseil économique, sociale et culturel, et après un débat organisé lors de sa séance du 15 novembre 2021, le Conseil d'administration adopté le 20 décembre une position de long terme sur le développement des projets industriels éoliens et photovoltaïques sur le territoire de l'aire optimale d'adhésion.

1 - Création de la réserve intégrale forestière d’Arc-Châteauvillain

Annoncée lors de la visite officielle de Julien Denormandie, ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation, et de Bérangère Abba, secrétaire d’État chargée de la Biodiversité, le 6 décembre 2021, la 4e réserve intégrale française a été créée par Décret du 10 décembre 2021¹ en forêt domaniale d’Arc-Châteauvillain, sur le territoire du Parc national de forêts.

L’article L. 331-16 du code de l’environnement prévoit la possibilité de créer, dans les cœurs de parcs nationaux, des zones dites « réserves intégrales », afin d’assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments de la faune et de la flore.

La création de la réserve intégrale dans le Parc national de forêts a été annoncée dès le début de la démarche de création du Parc national et figure dans les objectifs affichés par sa charte².

D’une superficie de 3087 hectares, la réserve intégrale d’Arc-Châteauvillain, devient la plus grande réserve intégrale de France. Cet espace dédié au vieillissement et à la libre expression des processus évolutifs naturels d’une forêt répond à une vocation de restauration de la naturalité, de référence écologique, de découverte et de recherche scientifique. Le classement en réserve intégrale permet d’instaurer une réglementation plus stricte en matière d’activités et d’accès dans cet espace, afin d’en permettre la conservation, le suivi à long terme et le développement de projets de recherche dans des conditions d’évolution naturelle des écosystèmes forestiers qui le composent.

Cette réserve intégrale permettra l’observation scientifique de la forêt en libre évolution – l’exploitation sylvicole y a été arrêtée dès 2019 – et sur le long terme des changements globaux liés notamment à l’évolution du climat et des interactions entre les grands ongulés et la dynamique forestière. L’objectif est d’évaluer comment une forêt évolue en suivant son cours naturel, sans pour autant mettre en péril la pérennité économique des activités sylvicoles et agricoles en périphérie. Cet objectif explique la nécessité de mettre en œuvre une régulation appropriée des populations de grands ongulés (cerfs, chevreuils et sangliers)³.

La libre évolution sous-entend une moindre présence de l’homme. Toutefois, compte-tenu de la surface importante de la réserve intégrale, les chemins ruraux et certaines routes forestières seront maintenus pour des raisons de sécurité et pour autoriser une découverte de ces milieux naturels d’exception. Un itinéraire sera ouvert aux cavaliers. Un plan de circulation sera établi pour permettre la randonnée pédestre (les chiens tenus en laisse sont également autorisés). La découverte encadrée par des experts ou des professionnels est également possible.

Enfin, des équipements d’accueil du public seront installés en périphérie pour offrir au public et notamment aux habitants des espaces de loisirs de pleine nature.

Encadré - Une réserve intégrale pour observer la libre évolution de la forêt

Une réserve intégrale est une zone de protection stricte et en libre évolution au sein d’un cœur de Parc national. Toute activité ou présence humaine y est habituellement proscrite. Seuls les scientifiques sont autorisés à y pénétrer afin de mesurer l’évolution du milieu naturel qui n’est plus affecté par les activités anthropiques.

¹ Décret n° 2021-1611 du 10 décembre 2021 portant classement de la réserve intégrale forestière d’Arc-Châteauvillain dans le cœur du parc national de forêts, publié au Journal officiel du 11 décembre 2021.

² Charte du Parc national de forêts - Objectif 2 – Mesure 1

³ Charte du Parc national de forêts – Objectif 9

La Réserve intégrale d’Arc-Châteauvillain constitue un espace de référence à l’échelle nationale et internationale qui sera géré en collaboration étroite avec l’Office National des Forêts (ONF) et l’Office français de la biodiversité (OFB), dans le cadre de missions mutualisées de surveillance, de connaissance et d’accueil du public.

Encadré - La réserve intégrale : quel périmètre ?

Le périmètre retenu se situe en Haute-Marne, sur les communes d’Arc-en-Barrois, de Châteauvillain, de Cour L’Evêque et Richebourg, au sein de la forêt domaniale d’Arc-Châteauvillain.

D’une superficie de 3087 hectares et composée principalement de chênes, de charmes et de hêtres, la Réserve intégrale d’Arc-Châteauvillain participe à l’objectif de 10 % du territoire national sous protection forte inscrit dans la stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

2 - Connaître et valoriser les patrimoines

La connaissance et la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels est une des principales missions d’un Parc national.

- **Connaître et protéger la cigogne noire, une responsabilité pour le Parc national de forêts**

Le Parc national de forêts étudie au quotidien la cigogne noire et protège les milieux naturels, essentiels à sa survie sur le territoire, à sa reproduction, et donc à la sauvegarde de l’espèce. Véritable porte-étendard du Parc, la cigogne noire figure en première place de la communication de celui-ci, ayant même été choisie pour véhiculer l’image du Parc national sur l’autoroute !

Emblème du Parc national de forêts, la cigogne noire est un échassier légèrement plus petit que sa cousine la cigogne blanche, mais surtout nettement plus sombre. Elle est dotée d’un bec ainsi qu’un contour des yeux rouge vif. Les juvéniles, quant à eux, sont plutôt bruns avec un contour d’œil noir.

On estime qu’il y a aujourd’hui une soixantaine de nids connus en France, et 5 ou 6 dans le parc national de forêts, ainsi que 5 ou 6 individus solitaires.

Durant son hivernage en Afrique, la cigogne noire préfère rester immobile sur son point d’eau, se nourrissant au même endroit jusqu’à l’épuisement de la ressource. Lors de son retour en Europe, cet oiseau farouche est davantage mobile. Elle peut parfois s’éloigner de 20 kilomètres de son nid, voire au-delà, selon les données satellitaires. Ces déplacements peuvent être motivés par sa recherche de nourriture ou d’un partenaire de reproduction.

Etude des aires de gagnage de la cigogne noire

Les études montrent que les cigognes noires préfèrent les cours d’eau naturels, permanents et d’une largeur inférieure à 15 mètres. Cette espèce préfère les cours d’eau situés loin des routes et des éléments non naturels (chemins de fer, bâtis...) : elle privilégie au minimum 1 kilomètre de distance de toute infrastructure humaine.

Les cours d’eau des aires de gagnage de la cigogne noire sont d’eau claire, avec une profondeur de moins de 40 cm : lors de sa pêche, la cigogne garde le corps en dehors de l’eau, n’y laissant que les pattes pour ne pas être vue par les poissons.

La cigogne noire semble se rendre en priorité sur des berges enracinées ou végétalisées, étant donné que ces caractéristiques sont signe d'un écosystème fonctionnel. Un autre critère important est la présence de dénivelé et de cailloux, puisqu'ils favorisent mécaniquement la présence d'oxygène dans l'eau, et donc une importante concentration des poissons dont la cigogne se nourrit.

La préservation et l'étude de ce milieu si caractéristique en apprend beaucoup sur la cigogne noire, ainsi que sur les moyens d'aider l'espèce à s'épanouir sur le territoire du Parc national. La présence de la Cigogne noire témoigne de la tranquillité de ses vastes forêts et de l'excellente qualité des cours d'eau nécessaires à cette espèce à forte exigence écologique. Elle est présente en période de reproduction (de fin février à fin septembre environ).

En 2021, le Parc national de forêts a réalisé des analyses spatiales à l'aide des données produites par un réseau d'acteurs travaillant sur la Cigogne noire (notamment le programme national de baguage - ACETAM⁴, l'ONF et la LPO).

Les premiers résultats ont permis de démontrer qu'au moins un tiers du linéaire des cours d'eau du Parc national sert de zone d'alimentation pour la Cigogne noire (soit 314 km). Majoritairement entourés de prairies permanentes et de couverts forestiers, ces cours d'eau accueillent notamment le chabot, une espèce de poisson particulièrement appréciée des cigogneaux et dont la présence est indicatrice de la bonne qualité des cours d'eau. Ainsi, le Parc national s'engage, avec ses partenaires locaux, en particulier la coordination ONF LPO "Cigogne noire", pour la préservation de la cigogne noire et de ses habitats : protéger cette espèce « parapluie⁵ », discrète et sensible aux dérangements humains, permettra aussi la sauvegarde de tout un cortège d'espèces

- **Promouvoir la fauche tardive des bords de route pour protéger les insectes pollinisateurs**

La préservation des pollinisateurs est un enjeu majeur puisqu'ils sont indispensables à l'équilibre des écosystèmes et notamment à la pollinisation de nombreuses productions agricoles. On dénombre près de 1000 espèces de pollinisateurs en France, dont les abeilles, les bourdons, les papillons, etc. La fauche tardive des bords de routes contribue à leur protection.

Il est vital de préserver les habitats floraux des insectes pollinisateurs et plus largement de réduire l'usage de produits phytosanitaires susceptibles de tuer les insectes. Ceux-ci trouvent leur nourriture dans les fleurs (nectar, pollen), qui poussent notamment sur les bords de routes. Avec la disparition progressive des terrains en friche et avec la présence de cultures traitées avec des produits insecticides, les bords de route fleuris constituent des zones refuges pour les pollinisateurs.

Avec plusieurs partenaires locaux (dont la CCAVM), le Parc national de forêts recommande une fauche responsable des bords de routes. Il s'agit d'une fauche qui respecte à la fois la sécurité (en n'entravant pas la visibilité des conducteurs) et la vie animale locale. Lorsque c'est possible, il est recommandé deux fauches annuelles sur une bande de 50 centimètres, au lieu d'une fauche d'1m20 sur l'accotement. Cette fauche réduite et tardive doit permettre de préserver davantage les fleurs, ressource alimentaire des insectes pollinisateurs.

⁴ ACETAM : Programme personnel de baguage Cigogne noire ; ONF : Office National des Forêts – LPO : Ligue française pour la Protection des Oiseaux

⁵ Une espèce parapluie ou espèce paravent est, en écologie, une espèce dont l'étendue du territoire ou de la niche écologique permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée.

A l'occasion de la Journée mondiale des abeilles et de la Journée mondiale de la biodiversité en mai 2021, une campagne de communication a été menée pour défendre la fauche tardive des bords de route auprès des collectivités et des communes du Parc.

Une plaquette destinée aux professionnels est disponible au Parc national.

- **L'acquisition LiDAR : un moyen de mieux connaître le patrimoine de la réserve intégrale**

Le Parc national de forêts et l'Office national des forêts se sont associés pour envisager l'acquisition LiDAR⁶ du massif forestier d'Arc-Châteauvillain. Il s'agit de mieux connaître les arbres de la réserve intégrale et de fournir une analyse fine des richesses archéologiques de ce vaste massif forestier.

Le cahier des charges de cette opération, qui consiste à « scanner » une portion de territoire à l'aide d'un radar embarqué dans un avion, a été calibré en fonction des différents enjeux :

- **constituer un modèle numérique de la forêt**, qui fournit le relief du terrain mais aussi l'emplacement et la taille de chaque arbre. Cette démarche essentielle pour la révision de l'aménagement forestier conduite par l'ONF, est aussi très riche d'enseignements sur la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain qui occupe le cœur du massif ;
- **identifier l'ensemble des anomalies topographiques pouvant constituer des vestiges archéologiques affleurants**. Moyennant quelques manipulations sur les millions de points qui constituent le modèle numérique, il est possible d'identifier des microreliefs qui, après analyse, apparaissent comme autant de voies, enclos, tertres, murées, etc. Ces structures, très difficilement décelables lorsqu'on évolue en forêt à cause du couvert forestier (et pourtant préservée depuis des siècles par la permanence de ce couvert) renseignent sur les activités humaines qui ont cohabité ou se sont succédées dans le massif depuis l'âge du bronze jusqu'à l'époque moderne notamment.

Le Lidar ne donne toutefois pas toutes les clés de compréhension de cette occupation humaine : si les images qu'il livre produisent souvent un effet saisissant pour les archéologues – l'impression de pouvoir gommer la totalité des arbres pour faire place nette et se concentrer sur l'étude du sol – un retour vers le terrain est néanmoins nécessaire pour confirmer l'identification de ces structures et, surtout, les caractériser plus finement.

Les près de 8000 hectares de la forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain sont, sur le plan archéologique, assez mal connus. Quelques sites ont été découverts, quelques secteurs semblent aujourd'hui abriter une densité assez importante de vestiges. L'enjeu de ce LiDAR est de réaliser un état des lieux complet de ces vestiges potentiels, mais aussi de photographier le massif avant qu'une partie – la réserve intégrale – n'évolue en se densifiant et en devenant par là-même moins perméable à cette technologie d'imagerie novatrice.

Un groupe de travail a été constitué dès 2020 pour se saisir des problématiques auxquelles cette acquisition LiDAR pourrait apporter de nouveaux éclairages. En 2012, au début de la phase de préfiguration du Parc national de forêts, une analyse similaire a été conduite sur le massif de Châtillon-sur-Seine. Le coup d'accélérateur qu'elle a permis est édifiant : après analyse par une équipe d'archéologues, le modèle numérique constitué de 8 milliards de points, a livré près de 1200 km linéaires de vestiges... Soit 5 fois plus en quelques mois que ce qu'avaient permis d'identifier des prospections pédestres classiques en 10 ans !

⁶ LiDAR pour « Light Detection and Ranging » est une technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur.

- **Inventorier les « hot spots » touristiques naturels en vue d'évaluer leur fragilité, l'état des équipements d'accueils et les besoins d'aménagement en vue d'une valorisation touristique**

Pour valoriser son patrimoine et anticiper l'accueil d'un nombre accru de visiteurs, le Parc national a souhaité inventorier les sites naturels présentant un potentiel d'accueil du public (« hot spots ») et évaluer leur fragilité au regard des équipements d'accueil.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage de Master 1 par Romane Michaux au cours de l'été 2021.

Une quinzaine de "hotspots" a été identifiée ainsi que des sites secondaires susceptibles d'être mis en valeur. A ces sites naturels s'ajoutent les sites du patrimoine bâti et culturel. Les hotspots sont les lieux à surveiller en priorité : ils peuvent accueillir des visiteurs, mais ne doivent pas être compromis par les l'accueil du public.

Tous les sites ont été visités et évalués au regard de critères comme leur valeur patrimoniale, l'accessibilité, les aménagements présents, les potentialités d'équipements, et la fragilité des milieux.

Ce travail a permis de caractériser les sites capables de répondre aux attentes des habitants et des visiteurs tout en étant compatible avec le respect des patrimoines naturels. Il doit être complété par l'identification des actions d'aménagement à mener sur certains de ces « hotspots ».

Une fiche descriptive a été créée pour chaque « hotspot » : celle-ci recense pour chaque site, sa localisation, sa description, ainsi que les informations concernant sa biodiversité, son mode de gestion, et son statut de protection. Les espèces de faune et de flore, suivies de leur statut, y sont aussi répertoriées. Ce travail constitue une base de données pour faciliter la programmation des chantiers d'équipement d'accueil du public et servira de donnée d'entrée à l'élaboration du schéma d'interprétation du Parc national.

3 - Protéger et restaurer les patrimoines

- **Instruction et production d'avis en application de la charte**

Dans le cadre de ses missions régaliennes de police administrative et d'exécution de la charte, le Parc national de forêt est amené à émettre des avis et à décider d'autorisation dans divers domaines : gestion forestière, travaux, urbanisme, etc. Ces missions sont accomplies par le Pôle protection et le Pôle territoire (gestion forestière et gestion cynégétique) en lien avec l'expertise interne propre à l'établissement public et à son conseil scientifique.

Autorisation de coupes sanitaires d'épicéas scolytés :

Le réchauffement climatique a entraîné la prolifération des attaques de *scolyte typographe* (insecte ravageur) dans certains peuplements d'épicéas. La présence de cet insecte entraîne un dépérissement rapide des arbres et la perte de leur valeur économique. La réalisation rapide de coupes sanitaires peut s'imposer. De telles coupes sanitaires ont pu être autorisées dans le cadre d'une procédure d'urgence après avis du Conseil scientifique.

En 2021, cinq autorisations ont été accordées pour des coupes sanitaires d'épicéas scolytés

Travaux et aménagement en cœur de Parc national :

La conservation du patrimoine architectural et du bâti peut imposer des avis du Parc national. Sont concernés les permis de construire, d'aménager ou de démolir. Selon les cas, il peut s'agir d'avis simples ou d'avis conformes.

En 2021, deux avis conformes ont été émis dans le cadre d'autorisations d'urbanisme pour des projets en cœur de Parc national.

Réglementation de la gestion cynégétique en cœur de Parc national :

En 2021, pour satisfaire aux demandes des fédérations départementales des chasseurs, deux arrêtés pour fixer les modalités de l'agrainage de dissuasion du sanglier dans le cœur du Parc national ont été adoptés :

- L'un pour déroger à l'interdiction de l'agrainage de dissuasion en cœur sur les deux départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne jusqu'au 31 novembre 2021 en raison d'un niveau élevé des dégâts aux cultures ;
- L'autre pour prolonger cette dérogation en cœur du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022, uniquement sur le département de Haute-Marne, en raison de niveaux élevés de populations de sangliers, d'un déficit de fructifications forestières et d'un risque élevé de dégâts aux cultures.

Dans le but de créer une zone de quiétude au moment du brâme du cerf, un arrêté a été adopté pour réglementer la circulation sur un territoire déterminé en Haute-Marne.

Bilan 2021 :

Au total en 2021, ce sont 64 décisions favorables avec prescriptions qui ont été prises pour des activités ou travaux en cœur de Parc national, dont :

- 24 pour des protocoles scientifiques,
 - 3 pour l'installation de signalétique,
 - 4 pour des travaux divers (restauration de milieux, installation d'œuvres d'art),
 - 6 pour des actions de chasse ou de régulation,
 - 6 pour des activités ou des travaux forestiers (5 pour coupes d'épicéas scolytés, 1 pour création de voirie pour l'exploitation forestière),
 - 3 pour du survol lié à des activités d'intérêt général,
 - 11 pour des prises de vue et de son en cœur (dont 5 par drone),
 - 7 pour des manifestations publiques ou sportives.
-
- **Marquer les limites du cœur et de la réserve intégrale : premiers panneaux installés sur les voies forestières et les sentiers pédestres**

La mise en place d'une signalétique du cœur et de la réserve intégrale est l'une des priorités du Parc national de forêts. Ces actions ont pu être initiées en 2021 grâce aux moyens du plan France relance. Cette signalétique porte les informations essentielles à l'attention du public sur la réglementation spécifique applicable à ces espaces protégés.

Des panneaux ont été installés sur toutes les routes forestières et sentiers pédestres pénétrant dans le cœur du Parc national. Ce chantier a été confié à trois entreprises de l'économie solidaire et sociale (ESS) du territoire. Une partie de ces travaux a été réservée pour des chantiers écoles réalisés par les élèves de classes de seconde et de terminale de la maison familiale et rurale (MFR) de Buxières les Villiers.

Les limites de la réserve intégrale ont également été partiellement matérialisées. Des balises ont été installées sur les chemins et ruraux et voies forestières à l'entrée de la réserve intégrale dès la publication du décret de création.

Des échanges ont été conduits avec les deux Conseils départementaux en vue de mettre en place une signalétique appropriée sur les routes départementales. La fourniture des panneaux et leur pose sont programmées pour le premier semestre 2022.

- **Restauration de sites naturels dégradés dans le cadre du plan France relance**

La conservation de la biodiversité implique d'agir sur deux leviers essentiels : (i) la réduction des pressions et menaces sur les espèces et (ii) la restauration des habitats naturels. Aidé par le plan France relance, le Parc national de forêts s'est engagé dès 2021 dans un programme ambitieux de restauration de milieux naturels dégradés.

Huit sites naturels, dont certains classés Natura 2000, ont été restaurés, parmi lesquels :

- **Des zones humides**, dont des **marais tufeux** ; il s'agit notamment de restaurer des sites dégradés par des décharges sauvages de déchets ou encore de supprimer des boisements résineux ;
- **Des prairies et pelouses sèches** dont la restauration porte sur l'ouverture du milieu et son maintien de manière à garantir la richesse du cortège floristique de ces espaces ;
- **Des cours d'eau** dans le but de rétablir des continuités écologiques

En 2022, la restauration de huit autres sites naturels est programmée. Ces opérations de restauration écologique représenteront au total près de 45% du montant total alloué au Parc national de forêts par le plan France relance.

4 - Accompagner la transition écologique

Par son action, le Parc national de forêts vise à accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur démarche de transition écologique. Ces efforts concernent les acteurs des productions agricoles, de la gestion forestière et de la filière bois, du tourisme, ou encore de la chasse.

- **Accompagner la transition écologique grâce à la labellisation "Esprit Parc National – forêts », une marque inspirée par la nature.**

Créée en 2015 par le collectif des parcs nationaux français et propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB), la marque « Esprit parcs national » est déclinée et déployée par chacun des 11 parcs nationaux français. Malgré sa jeunesse, le Parc national de forêts s'est engagé à déployer cette marque dès décembre 2020 en faveur des produits et services de l'agriculture et du tourisme.

Les trois piliers de la marque « Esprit Parc National » sont :

- La localité des ressources des acteurs,
- Le partage des expériences ou des connaissances,
- Le respect de l'environnement.

En 2021, plusieurs nouvelles entreprises des communes adhérentes du Parc national bénéficient de la marque « Esprit Parc national – forêts » pour leur offre de produits ou de services, portant à **30** le nombre de prestataires et producteurs engagés autour des mêmes valeurs et à **96** le nombre de produits et services labellisés.

L'année 2021 a été marquée par l'élargissement du référentiel aux céréales et oléo-protéagineux et aux produits qui en sont issus. Ce règlement sera particulièrement approprié pour valoriser ces productions agricoles très présentes sur le territoire du Parc national de forêts.

En vue d'accompagner les bénéficiaires de la marque dans la promotion de leur offre, une formation a été organisée par le Parc national à leur attention sur le marketing et la communication.

- **Promouvoir l'agroécologie**

La promotion d'une agriculture tout à la fois rémunératrice pour les exploitants agricoles et respectueuse de l'environnement est une priorité de l'action du Parc national de forêts pour les années à venir. Cette volonté doit voir sa concrétisation avec la signature d'une convention de partenariat avec les chambres d'agriculture de la Côte-D'Or et de la Haute-Marne pour la construction d'un projet agricole partagé sur le territoire du Parc national.

Le Parc national est mobilisé pour accompagner la profession agricole sur la voie de la transition écologique sur l'ensemble du territoire de l'aire d'adhésion. Cet accompagnement vise à poursuivre la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Il s'agit également de favoriser le déploiement d'une trame verte fonctionnelle, se traduisant par la plantation ou la restauration de haies. Ce dispositif a été soutenu financièrement en 2021 par le plan France relance.

Les trames écologiques constituent des réseaux grâce auxquels les espèces animales et végétales assurent leur cycle de vie (circuler, s'alimenter, se reproduire...). Par leur pratiques, les acteurs du territoire (agriculteurs - collectivités locales notamment) jouent un rôle important en faveur du maintien de ces trames. Les bénéfices peuvent être nombreux : protection contre les aléas climatiques, amélioration de la fertilité des sols, pollinisation, production de fourrage, présence d'auxiliaires de cultures, paysages...

Le déploiement de la marque Esprit-Parc National vient appuyer le travail des producteurs locaux et favoriser une valorisation en circuits courts sur le territoire du Parc national.

- **Vers une sylviculture qui intègre davantage de naturalité**

Un des enjeux de la sylviculture du Parc national de forêts est l'intégration d'une trame de naturalité. Cette évolution revêt un double objectif : (i) favoriser la biodiversité par une diversité accrue d'habitats de diverses natures et par la mise en relation de ces habitats et (ii) accroître la résilience des massifs forestiers au changement climatique.

L'année 2021 a été consacrée à concevoir en lien avec le conseil scientifique les principes de mise en œuvre de cette trame de naturalité pour préciser les attendus de la charte. Ces principes trouveront ensuite leur concrétisation dans les aménagements forestiers et leur mise en œuvre.

- **Mieux valoriser le bois local et les acteurs locaux de la filière bois**

Le Parc national de forêts se mobilise en faveur des nouvelles formes de valorisation des bois, puisque la valeur ajoutée du bois non transformé est généralement faible. Trois leviers sont mobilisés :

- Développer une labellisation visant à promouvoir les produits utilisant des bois issus du Parc national de forêts ; des prototypes de mobiliers marqués « Bois issus du Parc national de forêts » ont été conçus en 2021 et sont exposés et utilisés dans les locaux du siège du Parc national. Le déploiement à venir de la marque « Esprit – Parc National » pour des produits de l’artisanat du bois contribuera à cet objectif.
 - Promouvoir l’usage du matériaux bois local dans la commande publique. Une plaquette à destination des acteurs publics a été conçue par le Parc national.
 - Rechercher une valorisation des connexes du bois (déchets de scierie, écorces, etc.) dans des applications à forte valeur ajoutée. Le Parc national de forêts soutient dans les CCI Métropoles de Bourgogne et Meuse-Haute-Marne, pour l’étude de faisabilité du projet Kemyos, lequel cherche à mettre en place une filière chimie verte pour le bois du Parc national. Le comité de pilotage du projet Kemyos a été installé le 21 septembre 2021 à Arc-en-Barrois sous la co-Présidence des deux CCI et du Parc national.
- **Faire du Parc national un territoire d’excellence en matière de gestion cynégétique**

L’équilibre agri-sylvo-cynégétique est défini par l’article L. 125-4 du Code de l’Environnement comme *“la présence simultanée d’une faune abondante et variée, ainsi que la pérennité de la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles”*.

Le Parc national de forêts poursuit l’objectif de restaurer l’équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le cœur et bien entendu au sein de la réserve intégrale. Le retour à l’équilibre permettra de supprimer des pratiques artificielles en matière de gestion cynégétique et de gestion sylvicole.

La méthode mise en œuvre par le Parc national s’appuie sur une méthode scientifique et la concertation continue avec l’ensemble des parties prenantes concernées (chasseurs, agriculteurs, forestiers, et naturalistes notamment).

La méthode scientifique implique de s’appuyer sur les connaissances scientifiques en vigueur, ce qui est permis par l’appui du Conseil scientifique et de ses experts. Il s’agit aussi de déployer une démarche expérimentale comportant des phases de test, d’évaluation et la mise en place des mesures correctives appropriées.

La méthode utilisée est aussi une approche intégrée conciliant les impératifs écologiques, économiques et sociaux, puisque ces facteurs interagissent.

Le Parc national de forêt a partagé cet objectif lors de la réunion stratégique de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage tenue en Préfecture de la Haute-Marne le 16 novembre 2021.

5 - Développer l’accueil et la notoriété du territoire du Parc national de forêts

Le Parc national de forêts a travaillé en 2021 à développer la notoriété de son territoire et a mis en place les fondements d’un maillage de pôles relais pour l’accueil et l’information du public. Ce projet structurant a été complété dès l’été 2021 par les premières actions d’animation et d’éducation à l’environnement et au développement durable (EEDD).

- **Développer la notoriété du Parc national de forêts**

Pour développer la notoriété du territoire du Parc national, plusieurs actions essentielles ont été initiées en 2021 :

- Publication de la carte du Parc national de forêts sur Google maps

Depuis le 10 juillet 2021, le Parc national de forêts est présent sur Google Maps et Google Earth, des sites et applications de cartographie interactive en ligne.

Au-delà de la visibilité et de la notoriété grandissante dont jouit le Parc national suite à ce positionnement, son existence en ligne le rendra plus facilement accessible. L'accessibilité au Parc sera promue via les GPS en ligne, qui créeront un itinéraire sûr jusqu'au parc, et mettront à disposition des fiches d'informations : le PNF peut renseigner ses horaires d'ouverture, ses activités...

Être positionné sur Google Maps est un moyen sans frais de gagner en visibilité et de simplifier l'expérience aux visiteurs. L'existence numérique du parc lui assure une visibilité dans un monde de plus en plus digitalisé, alors que les populations urbaines cherchent à se reconnecter à la nature.

- Campagne « Quand l'Esprit Respire »

Le Parc national a lancé au printemps 2021 une campagne de communication sur les médias sociaux intitulée « Quand l'Esprit Respire » dans le but de proposer la destination du parc national à un public urbain après la période de confinement associée à la crise sanitaire. Cette campagne de communication accrocheuse se voulait un écho à la marque "Esprit parc national". Elle s'est poursuivie de mai à septembre 2021.

« Quand l'Esprit Respire » se détache des méthodes de la communication touristique institutionnelle, pour inviter le voyageur à souffler. L'objectif est ici de faire vivre une expérience bien réelle, au cœur de la nature, pour toucher un public en recherche d'évasion et de dépaysement.

Pour la rendre plus accrocheuse, le Parc national a fait appel à une agence de communication de la région, l'Agence Vingt-Quatre, qui a eu pour mission de créer des jeux de mots et des slogans à double sens pour attirer l'attention.

Cette approche humoristique de la communication permet de garder l'attention d'une audience intriguée, curieuse ou amusée. Elle laisse présager un personnel accueillant, inscrit dans une dynamique d'échange, et marque davantage les esprits qu'un support classique. À l'image du parc, elle se veut "nature", "sans filtre", pour une expérience revitalisante.

Cette campagne a donné lieu à de nombreuses reprises des messages par différents médias.

- Présence du Parc national dans différents guides

En 2021, le Parc national de forêts est crédité d'une étoile au guide vert Michelin. Il est également présent au Petit Futé de Côte-d'Or, et dans le guide « Vaévient » diffusé très largement dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

• **Déployer un maillage territorial de pôles relais pour l'accueil du public**

- La maison de la forêt de Leuglay : première maison du Parc national de forêts

Le Parc national de forêts souhaite déployer un réseau de pôles relais dédiés à l'information du public. Ce réseau est structuré autour du siège d'Arc-en-Barrois et le site du Relais qui constitue un espace d'accueil. Ce réseau a vocation à s'étoffer autour de maison du Parc national.

La première maison du Parc a été créée par convention avec la Maison de la forêt le 27 avril 2021. Ce partenariat entre le Parc national et l'association de la maison de la forêt doit donner plus de moyens et de visibilité à ce lieu emblématique du Parc national. Comme toutes les maisons du Parc national, la maison de la forêt est un espace dédié à l'accueil, à l'interprétation et doit aussi accueillir des espaces de bureau et de travail pour accueillir notamment un garde-moniteur dès 2022.

- Réalisation des totems de signalétiques des relais d'information du Parc national

Deux artistes locaux (Laura Bour et « Fabrication maison ») ont été sollicités pour concevoir les visuels des totems installés en signalétique des lieux d'information du Parc national de forêts. Les totems ont été installés au Relais d'Arc-en-Barrois, et à la maison du Parc et de la forêt de Leuglay. Un totem analogue sera installé à la maison du Parc national de Chateauvillain. Un format kakemono a été conçu pour un usage sur des sites où de l'information sur le Parc national est disponible.

- **Conception de documents d'information touristique à destination des visiteurs**

- Conception du guide « Inspirations Nature »

Côte d'Or Tourisme, la Maison départementale du tourisme de la Haute-Marne, et le Parc national de forêts ont élaboré ensemble le guide « Inspirations Nature » du Parc national, guide qui a été partagé avec les acteurs du tourisme lors de leur bourse d'échange de documents le 28 juin 2021.

Ce guide recense les nombreux acteurs du tourisme et activités sur le territoire du Parc national. Il fournit de nombreuses adresses et informations pratiques utiles à la fois au grand public mais aussi aux professionnels du tourisme.

- Actualisation de la carte touristique du Parc national de forêts

La carte touristique du Parc National a été revisitée en 2021 afin d'offrir aux touristes une vue d'ensemble des potentialités du Parc, et de mettre en avant les acteurs locaux, notamment les bénéficiaires de la marque Esprit - Parc national.

- **Concevoir des circuits d'itinérance pour des publics sportifs**

Le Parc national de forêts a pris à sa charge la réalisation d'un itinéraire de randonnée multi-activités conçu sous la forme de boucles de 300 km. Ce projet réalisé en partenariat avec l'association Crinières en Forêt et la fédération régionale de tourisme équestre de Grand Est doit être concrétisé en 2022.

Le parcours complet permettra aux cavaliers de réaliser sur six jours un circuit de près de 250 km à raison d'escalas d'une trentaine de kilomètres à cheval par jour. Le circuit pourra également être parcouru à vélo, ou encore à pied.

Le parcours est jalonné de gîtes et de nombreux points d'intérêt. Il permettra également le développement d'une offre d'hébergement et de restauration sur le territoire du Parc national.

- **Lancement du dispositif d'animation du Parc national**

Le programme d'animation déployé par le Parc national de forêts a pour objectif d'informer le public, tant les habitants du territoire que les visiteurs. Il s'agit également de proposer des événements à la fois pour faire connaître le territoire et sensibiliser le public à la conservation de la nature.

- Lancement du dispositif « Anim'Nature » de l'été 2021

Cinq animateurs et animatrices saisonniers ont été recrutés le cadre du dispositif Anim'Nature visant à renseigner le public et à participer à des animations nature durant les mois de juillet et août.

Ces personnels ont été positionnés dans les offices de tourisme de Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Châtillon-sur-Seine, ainsi qu'à la maison du Parc à Leuglay. Tous renseignent les visiteurs sur les événements organisés par le Parc national, et sur les activités qui peuvent y être pratiquées.

- Festival « Nuits des forêts » 2021

« Les Nuits des Forêts » est un festival produit en partenariat avec les interprofessions régionales de la filière forêt-bois, réunies au sein du réseau FIBOIS France. Cet événement initié en 2020 en Ile de France vise à sensibiliser le grand public à l'histoire et à la gestion des forêts, ainsi qu'aux usages du bois.

Le Parc national de forêts est partenaire de l'évènement et a lancé sa première programmation pour l'édition 2021 avec l'appui des acteurs de la culture et de la filière bois du territoire. Organisé du 2 au 4 juillet 2021, le festival « Nuits des forêts » a été une invitation adressée au grand public pour découvrir les forêts du Parc national de forêts à l'occasion d'une série d'évènements culturels.

Une douzaine de manifestations culturelles et musicales ont réuni sur trois jours un public conquis dans une période qui coïncidait exactement avec la levée des contraintes sanitaires le 1^{er} juillet 2021.

- Présence du Parc national sur les événements de l'été 2021

Le Parc national de forêts s'est associé à de nombreux événements portés par les communes dès l'été 2021 : nombreux marchés de l'été, fête de la randonnée à Arc-en-Barrois, fête de l'automne à Leuglay, Festival de Montier-en-Der.

A ces diverses occasions, le Parc national de forêts était présent à l'aide d'un stand et a mobilisé des personnels pour répondre aux questions du public et diffuser de la documentation.

- **Initier un dispositif d'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)**

Le Parc national a souhaité dès la rentrée de septembre 2021 se mobiliser aux côtés des enseignants pour concevoir des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce travail a débuté avec la préparation d'un premier livret pédagogique à destination des enseignants et par une première action avec les classes des écoles de Recey-sur-Ource sur le thème de la gestion des déchets. Une opération de ramassage de déchets dans la nature a été précédée d'une intervention de sensibilisation en classe.

6 - Gouvernance partagée

L'année 2021 a permis de finaliser la mise en place des instances de la gouvernance du Parc national. Le Conseil d'administration est opérationnel. Conseil scientifique a été doté de sa feuille de route. Le Conseil économique, social et culturel est installé et doté d'une présidence et de groupes de travail opérationnels. Enfin, le 1^{er} juillet 2021 a été installée la Conférence des maires du Parc national.

• Le Conseil d'administration

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration et son bureau ont travaillé en tant qu'instance de gouvernance locale et partagée du Parc national. A ce titre, un débat important a été rendu possible dans ce cadre sur la compatibilité entre le développement des projets éoliens et photovoltaïques et le caractère du Parc national de forêts.

Le travail du Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2021 :

- **Le 8 février** pour solliciter le bénéfice des moyens du plan France Relance à hauteur de 1 727 272.80 euros pour financer (i) la signalétique du Parc national, (ii) des projets structurant l'accueil, (iii) des opérations de restauration écologique et de protection et (iv) des dispositifs de recherche et d'observation scientifique ;
- **Le 16 mars** ont été adoptés le compte financier 2020, un premier budget rectificatif pour 2021 et la feuille de route du Conseil scientifique ;
- **Le 7 juillet** a été adoptée la stratégie d'intervention du Parc national et a permis de lancer l'appel à projets pour 2021 ;
- **Le 15 novembre**, a été adopté un 2^e budget rectificatif et le budget initial 2022 ; la question de la compatibilité entre le développement des projets éoliens et photovoltaïques au sol et les missions du Parc national a été débattue ;
- **Le 20 décembre** a été adopté le positionnement de long terme du Parc national sur le développement des projets industriels éoliens et photovoltaïques.

31 délibérations ont été adoptées par le Conseil d'administration en 2021.

- Le Conseil économique, social et culturel (CESC)

Le Conseil Économique Social et Culturel (CESC), instance consultative du Parc national intervenant au service du Conseil d'administration et de la Direction du Parc national a désigné sa Présidente le 31 mars 2021.

L'activité du CESC a été marquée en 2021 par 3 plénières (31 mars ; 18 mai ; 11 octobre) et 4 réunions du bureau (18 mai ; 2 juin ; 01 septembre et 05 octobre).

Sa Présidente, Madame Claire Colliat, a été élue le 31 mars. Le Bureau a été constitué le 18 mai, deux Vice-Présidents élus et des groupes de travail thématiques constitués.

Le CESC a élaboré son règlement intérieur qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 juillet 2021 (délibération 2021-15).

Le CESC a conduit plusieurs travaux importants en 2021. Il s'agit tout d'abord de l'élaboration de la stratégie d'intervention du Parc national pour 2021, puis d'un avis sur le développement des projets industriels éoliens et photovoltaïque. En outre, les groupes de travail se sont aussi mobilisés sur les sujets du projet de développement de la chimie du bois ou encore sur le partage du temps et de l'espace entre la chasse et d'autres loisirs de pleine nature.

Encadré - Interview de la Présidente du CESC – Claire Colliat

« Pour moi, le CESC est aux côtés de l'établissement public, en pendant du conseil scientifique, pour représenter la société civile. Le CESC compte 51 membres plus 16 experts associés, ce qui en fait une instance importante. Les membres qui le composent sont très diversifiés et ont été retenus pour leur parcours personnel, non pour représenter des institutions ou des intérêts catégoriels. Nous évitons ainsi les postures et exprimons une multitude de points de vue. C'est une instance où nous croisons les regards.

L'équipe de l'établissement public a beaucoup à faire. Nous sommes à ses côtés pour alimenter la réflexion, rendre des avis, proposer de nouveaux projets... C'est ainsi par exemple que nous avons travaillé sur la stratégie d'intervention du Parc national qui permet de soutenir financièrement des projets qui émergent sur tout le territoire et contribuent aux objectifs de la charte. Le parc a ainsi pu soutenir des communes, des associations, des entreprises et des particuliers dans leurs projets. Nous travaillons sur la rédaction d'une charte des usagers pour partager l'espace, sur des propositions de mobilier urbain fabriqué en bois ou pierre locale, sur la marque Esprit Parc national...

Nous avons rendu un premier avis sur le développement de projets industriels éoliens et photovoltaïques. Le CESC n'a pas vocation à émettre des avis sur des bases scientifiques, mais à refléter l'intérêt général. Son avis invite à documenter certains sujets qui pourront être expertisés par des naturalistes ou des économistes : l'impact de projets hors de l'aire optimale d'adhésion situés dans la continuité du cœur et de la réserve intégrale ou encore l'impact que pourraient avoir ces installations sur le marché de l'immobilier. Il rappelle aussi la nécessité d'équiper en premier lieu les surfaces dégradées ou déjà anthropisées ou encore de travailler au développement de projet agroécologiques afin d'assurer un revenu aux agriculteurs tout en préservant les surfaces agricoles existantes.

Il y a une belle énergie au sein du CESC et je suis agréablement surprise de la richesse, du sérieux et de l'engagement de ses membres.

Si j'avais un mot pour définir le CESC, ce serait « équilibres » : c'est ce que nous cherchons à construire à partir de la diversité de nos points de vue et de nos expériences, dans l'intérêt du plus grand nombre. »

• Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est en place depuis 2020 et compte 28 membres. Il se caractérise par une composition pluridisciplinaire, indépendante et par un fonctionnement pragmatique.

Le Conseil scientifique est consulté pour avis sur de multiples sujets, notamment s'agissant de certaines autorisations accordées par le Directeur du Parc national.

Deux sessions plénières du Conseil Scientifique se sont tenues en 2021 : les 29 et 30 juin, et le 21 octobre. Ces plénières ont été complétées par trois réunions du Bureau (3 mars, 27 mai et 21 décembre) et plusieurs réunions de groupes de travail.

L'année 2021 a permis :

- La rédaction du règlement intérieur du Conseil scientifique approuvé par le Conseil d'administration le 16 mars 2021 (délibération 2021-08) ;

- La formulation de la feuille de route du Conseil scientifique approuvée par le Conseil d'administration le 16 mars 2021 (délibération 2021-09).

Plusieurs avis de premier plan ont été produits par le Conseil scientifique en 2021, notamment :

- Avis (délibération CS-2021-43) sur le développement de projets industriels éolien et photovoltaïque au sol
- Avis sur les couloirs de survol aérien du cœur du Parc national de forêts
- Avis sur le déploiement de la trame de naturalité forestière
- Avis (Avis 2021-049) sur les modalités de régulation à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la réserve intégrale d'Arc-Chateauvillain

Encadré - Interview du Président – Bruno Fauvel

“Le Conseil Scientifique prend une place toute particulière au sein des Parcs nationaux. C’est à la fois une entité qui joue un rôle d’information, d’étude et de conseil, mais c’est aussi une entité réglementaire dont l’avis est pris en compte.

Cet effet qui peut paraître contraignant est en fait un élément indispensable à notre organisation : nous souhaitons tous que la forêt se porte bien, et le Conseil Scientifique nous apporte une grande visibilité sur chaque enjeu. Il se doit de prendre en compte tous les facteurs et chacune de leurs conséquences, tant sur le plan écologique, que sur le plan économique, social, et tous les enjeux en cause.

La charte du Parc national donne une place importante à l’expertise du Conseil Scientifique, et compte sur ce Conseil pour être réactif, pour avertir, informer, et fournir des avis et recommandations sur les thématiques abordées.

Le président du Conseil Scientifique est chargé d’animer les débats. Il connaît les membres du Conseil, les spécialisations de chacun, ce qui lui permet de solliciter les personnes les plus à même lorsqu’un besoin d’avis ou de recherche est nécessaire.

Les membres du Conseil Scientifique sont tous bénévoles. Leur présence est pleinement choisie et témoigne de leur engagement personnel dans des causes qui leur tiennent à cœur : la préservation du patrimoine forestier y compris français, la protection des espèces, ou encore l’adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le CS et le CA travaillent donc en synergie, le CS jouant pleinement son rôle d’instance consultative auprès du Conseil d’administration et de la direction du Parc national. ”

- **La conférence des maires le 1^{er} juillet 2021**

La première conférence des maires du Parc national s’est tenue le 1^{er} juillet 2021 à Vanvey. Elle a permis un échange d’informations avec les maires des communes de l’aire optimale d’adhésion du Parc national de forêt, les présidents des intercommunalités (EPCI), les représentants des conseils départementaux et régionaux.

Prévue par la charte, cette conférence des maires est une innovation propre au Parc national de forêts.

Cette réunion précédait les ateliers organisés par l’équipe technique du Parc national à destination des maires des communes adhérentes afin de préparer l’élaboration des conventions d’application de la charte.

- **Le séminaire de restitution des « ateliers des territoires »**

L'atelier des territoires organisé à l'initiative des services de l'Etat fin 2019 visait à accompagner les communes du Parc national de forêts à structurer un projet commun dépassant les limites départementales. Cet atelier a été animé par plusieurs consultants dont le cabinet Interland et a réuni les représentants des services de l'Etat, les élus locaux, l'ensemble des parties prenantes et les habitants.

Le 23 septembre 2023, séminaire de restitution des ateliers des territoires a été organisé à Vanvey en présence des représentants du corps préfectoral, des représentants des services de l'Etat, des élus et de l'ensemble des parties prenantes. La restitution a mis en perspective les propositions issues des ateliers et présentées par les consultants et les réponses mises en œuvre par le Parc national de forêts.

La restitution s'est structurée autour de six axes :

1. Un maillage territorial de pôles relais
2. La mise en place de circuits d'itinérance
3. L'hébergement et le patrimoine
4. La transition agroécologique
5. La ressource forêt-bois
6. La ressource en eau

- **Zoom : l'appel à projets 2021 du Parc national**

Le 8 juillet 2021, le Parc national de forêts a lancé son 1er appel à projets, sur la base de la stratégie d'intervention élaborée par le CESC et approuvée par le Conseil d'administration le 7 juillet 2021. Cet appel à projet a pour but de soutenir par des subventions les initiatives issues du territoire en cohérence avec la charte du Parc national. Cet appel à projets a mobilisé une enveloppe de crédits d'intervention pour un montant total de 150 000 € et portait sur huit thématiques : agroécologie, patrimoine naturel, culture, forêt, économie et innovation, tourisme, et éducation à l'environnement.

Parmi les 96 dossiers déposés, 37 ont été retenus par la commission d'examen, soit 38% des dossiers présentés. Ces subventions bénéficient à des particuliers, des associations, des entreprises, des établissements publics (écoles) et à des collectivités.

7 - Activités à dimension internationale

- **Présentation à l'alliance française de Nijni-Novgorod (14 avril)**

Le Parc national de forêts a tenu une visio-conférence le 14 avril 2021 avec l’alliance française de Nijni-Novgorod en Russie, pour présenter le Parc national de forêts et son processus de création.

La présentation a été introduite par Nicolas Schmit, Président du Conseil d’administration et réalisée par Stéphane Woynaroski, second vice-Président du Parc national de forêts qui était accompagné du Directeur.

- **Présence au Congrès mondial de la nature de l’UICN à Marseille (3-11 septembre 2021)**

Une délégation du Parc national de forêts était présente à Marseille au congrès mondial de l’UICN⁷ du 3 au 11 septembre 2021. Le président du Conseil d’administration a participé à un échange avec les présidents de autres parc nationaux et la Secrétaire d’État chargée de la biodiversité Madame Bélangère Abba. Étaient également présents le 2e Vice-Président du Conseil d’administration du Parc national, et une délégation de cinq agents du Parc national chargés de mission biodiversité et éducation à l’environnement et au développement durable (EEDD).

Le Directeur du Parc national de forêts a animé un atelier sur le capital naturel organisé par l’AFD, l’UICN et le WWF France le 7 septembre 2021. Cet atelier avait pour objectif d’introduire la notion de capital naturel et de présenter deux outils permettant de le mesurer ainsi que de contribuer à sa préservation à l’échelle des États et des territoires. L’atelier a été clôturé par une table ronde de haut niveau au sujet de l’utilisation de ces instruments par les administrations, les organisations de la société civile et les institutions.

- **Echange avec les Aires protégées du Québec (10 septembre)**

Le Québec dispose d’un immense réseau de près de 5.000 aires protégées, qui couvrent une superficie de 27 159 300 hectares. Cela représente 17% du territoire. La communication avec l’association Nature Québec a permis au Parc national de forêts comme à ses interlocuteurs d’échanger quant à la gestion de leurs écosystèmes respectifs.

Le Parc national de forêts est vu comme une source d’inspiration pour la création du concept « d’aire protégée d’utilisation durable » au Québec. Dans le cadre de récents travaux, les équipes de Nature Québec ont exploré de nouveaux concepts d’aires protégées pour le Québec : “l’aire protégée d’utilisation durable” constitue un concept très proche du modèle du Parc national de forêts. Le cas du Parc national de forêts est parfois cité par les experts québécois afin d’illustrer ce nouveau concept de protection.

En juin dernier, le gouvernement québécois a annoncé la création de deux projets-pilotes d’aires protégées d’utilisation durable. Nature Québec est impliqué dans ces deux projets. Les projets auront pour objectifs de définir le cadre de ce type d’aire protégée, d’établir les activités compatibles avec les objectifs de conservation, de définir comment adapter la gestion forestière pour qu’elle soit exemplaire, inspirée de ce qui est pratiqué au Parc national de forêts en France.

Le 10 septembre 2021, l’équipe du Parc national de forêts a pu présenter à Nature Québec les modalités possibles de régulation des populations de grands ongulés et la gestion sylvicole mise en œuvre dans le Parc national.

⁷ UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

- **Accueil d'une délégation des parcs naturels régionaux Wallons et participation au processus de sélection de 2 parcs nationaux par le gouvernement Wallon (19 octobre)**

Le Parc national de forêts a accueilli une délégation de la fédération des Parcs naturels régionaux Wallons le 19 octobre 2021 en présence de leur directeur M. Nicolas Nederlandt, pour un échange sur la gouvernance et l'action du Parc national de forêts. La réunion en salle à Arc-en-Barrois s'est poursuivie par une visite de terrain en forêts domaniale de Châtillon dans le Val-des-Choues.

Le gouvernement Wallon a sollicité le Parc national de forêts pour participer au processus de création de deux parcs nationaux en Wallonie. Ce processus qui se déroule sur une période de deux ans bénéficie de financements européens dans le cadre du plan de relance. Le Parc national de forêts est perçu comme un modèle inspirant d'aire protégée permettant de concilier protection forte et développement économique territorial.

- **Échange avec l'Académie des sciences de Chine (26 novembre)**

Dans le cadre des activités de dialogue de politiques publiques sino-européen sur la biodiversité, financé par l'union européenne (*China Biodiversity Facility*), une publication doit être produite sur le système français d'aires protégées, avec un focus sur le modèle des parcs nationaux.

Dans le cadre de cette recherche menée par l'Académie des sciences chinoise (Dr. WEI Yu) et supervisée par l'Administration nationale des forêts et des prairies, une interview a été organisée le 26 novembre 2021 avec le Directeur du Parc national de forêts afin d'alimenter les réflexions et le contenu de l'ouvrage.

Les questions évoquées portaient principalement sur le modèle de gouvernance des Parcs nationaux français et notamment sur l'implication des acteurs non étatiques dans les processus décisionnels. Le fonctionnement du CESC a également été évoqué, ainsi que les sources de financement des parcs nationaux français.

8 - Vie de l'établissement public

- **L'installation de l'établissement public**

La vie de l'établissement public du Parc national de forêts a été marquée en 2021 par plusieurs actions qui accompagnent sa montée en puissance : aménagement des locaux du siège et création de la première maison du Parc national à Leuglay.

- *Lancement de travaux d'aménagement du siège à Arc-en-Barrois*

La réalisation des travaux d'aménagement du siège a nécessité la coordination avec la commune d'Arc-en-Barrois, propriétaire du bâtiment. Ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux a été partagée entre la commune et l'établissement public du Parc national. Les travaux réalisés dans le cadre de marchés publics ont débuté début mai.

Ces travaux portent notamment sur :

- La rénovation de la toiture avec le percement de nouvelles ouvertures dans le respect du patrimoine ;
- L'aménagement du grenier en bureaux et salle de réunion ;

- La construction d'un ascenseur ;
- La rénovation du rez-de-chaussée incluant l'aménagement d'un espace cuisine pour les repas des personnels ;
- La création d'une nouvelle installation de chauffage et climatisation.

Compte tenu de la durée de ce chantier, la commune d'Arc-en-Barrois a mis d'autres locaux à disposition de l'équipe technique du Parc national.

- Création de la 1ère maison du Parc national à Leuglay (27 avril)

La Maison de la forêt de Leuglay est devenue la première maison du Parc national de forêts le 27 avril 2021. Une convention de partenariat a été signée ce jour par Monsieur Raoul du Parc, Président de la Maison de la forêt, et Monsieur Nicolas Schmit, Président du Conseil d'administration du Parc national de forêts.

La Maison de la forêt est une association créée en 1993 à Leuglay. C'est un outil d'échange d'informations, de formations, de promotion et de sensibilisation sur le thème du patrimoine, de l'environnement forestier et de la filière bois. La commune de Leuglay a mis à disposition de l'association une ancienne ferme qui offre une surface de près de 900 m² entourée de 3 hectares d'espaces verts au bord de l'Ource.

L'association emploie un animateur coordinateur et un animateur qui organisent des visites guidées et des animations nature bénéficiant de la marque « Esprit Parc national – forêts ».

Le Parc national de forêts partage certaines de ses missions avec la Maison de la forêt : l'accueil, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la sensibilisation et la valorisation de la filière bois.

Cette première maison du Parc national a vocation à héberger le bureau d'un garde moniteur et des personnels saisonniers dédiés à l'animation et à l'accueil du public. Avec cette convention, le Parc national s'engage à développer et promouvoir ce lieu. Dès 2021, des investissements ont été engagés pour moderniser l'aménagement de l'espace d'accueil et créer un espace muséographique dédié à la truffe de Bourgogne.

- **Ressources humaines : une équipe passionnée en construction**

- Croissance du plafond d'emplois

Le plafond d'emplois du Parc national de forêts a évolué de 10 équivalents temps pleins (ETP) en 2020 à 20 ETP en 2021. Le relèvement du plafond d'emplois a imposé de réaliser un important effort de recrutement puis d'intégration des nouveaux personnels.

- Mise en place de pôles métiers alignés sur les défis du Parc national de forêts

La croissance de l'effectif du Parc national s'est accompagnée de la mise en place d'un organigramme fonctionnel. Plusieurs pôles métiers ont été constitués pour répondre aux défis identifiés à la charte :

- Pôle Connaissance et patrimoines
- Pôle Protection
- Pôle transition écologique
- Pôle Territoire
- Pôle Marketing, communication et éducation à l'environnement et au développement durable
- Secrétariat général

- Développement de la marque entreprise « Parc national de forêts »

Le doublement rapide de l'effectif de l'établissement public du Parc national de forêts a constitué un défi qui se poursuivra en 2022.

Ce défi impose de fournir aux nouveaux personnels les clés pour une intégration rapide alors que l'équipe en place est encore nouvelle et les procédures internes embryonnaires.

Accompagné de l'agence 21, l'établissement public a lancé une démarche de « marque entreprise » qui a fait émerger le « guide de notoriété » du Parc national, document remis à tous les nouveaux personnels pour faciliter leur prise de poste. Le « guide de notoriété » a été remis à tous les agents du Parc national le 17 décembre 2021.

- Lancement du dispositif d'accueil de volontaires du service civique dès 2021

Dès 2021, le Parc national de forêts a eu recours au recrutement de volontaires du service civique. Les recrutements ont été conduits en lien avec la ligue de l'enseignement de la Haute-Marne qui met des volontaires du service civique à disposition du Parc national. Deux volontaires ont été accueillis au 1^{er} novembre 2021 pour accompagner l'établissement public sur des missions de mobilisation citoyenne et d'éducation à l'environnement.

Sur les mois de novembre et décembre, ils ont contribué à des actions dans des classes d'écoles primaires et à des actions de communication en direction du grand public (festival de Montier-en-Der, etc.).

Le Parc national s'engage à accompagner les volontaires du service civique aussi bien dans leurs missions au Parc que dans la construction de leur projet d'avenir, notamment à travers une formation civique et citoyenne, ainsi qu'une formation aux premiers secours.

- **Des partenariats actifs avec les acteurs locaux du territoire**

- Convention avec les CAUE de la Côte-D'Or et de la Haute-Marne (29 mars)

Signée pour une durée de 5 ans, cette convention avec les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) souligne le souhait du Parc national de forêts de rendre son territoire exemplaire en matière de préservation des patrimoines bâtis et paysagers et sa détermination à réinventer et innover dans le sens du développement durable.

Partenaires ponctuels depuis plusieurs années, le Parc national de forêts et les CAUE de Haute-Marne et Côte-d'Or se sont engagés dans une relation de partenariat durable. Une convention a été signée à

Arc-en-Barrois le 29 mars 2021 entre le président du Parc national, le président du CAUE de la Côte d'Or et la présidente du CAUE de la Haute Marne.

Ce partenariat se veut de long terme (5 ans reconductible) pour décliner les actions de chacun des acteurs en projets de sensibilisation, d'aménagement, de restauration ou encore de formation, à l'attention de différents publics. Ce programme concerne les communes adhérentes (95 sur 127 à la date de signature) et près de 25.000 personnes.

Cette convention doit contribuer à mieux connaître et faire connaître les éléments bâtis ou paysagers remarquables du territoire, en partageant des éléments d'inventaire et des expertises. Pour des réalisations de qualité, le concept « d'urbanisme rural durable » est mobilisé par les trois partenaires. Il s'agit notamment de proposer aux professionnels du bâtiment d'élargir leurs compétences dans les domaines de la restauration du bâti ancien, de l'utilisation de matériaux biosourcés, et de contribuer à des principes de recyclage de matériaux.

- Convention avec les deux grandes régions (31 mars)

Signée à l'Abbaye d'Auberive avec le Président de la région Grand Est, Monsieur Jean Rottner, et la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Madame Marie-Guite Dufay, le 31 mars 2021, cette convention tripartite entend dépasser les frontières régionales sur le territoire du Parc national de forêts.

Les deux grandes régions et le Parc national de forêts se sont entendus pour mobiliser des moyens humains et financiers de manière coordonnée pour la mise en œuvre de programmes opérationnels d'actions s'inscrivant dans des champs de collaboration communs : mise en œuvre des politiques de biodiversité et particulièrement d'une trame verte et bleue fonctionnelle, accompagnement de la filière bois par le développement de recherche sur la chimie du bois, etc.

- Convention de collaboration avec l'ONF : vers une mutualisation efficiente de moyens

Le Parc national de forêts a signé en novembre 2020 une convention tripartite avec l'ONF et l'OFB portant sur la mutualisation de moyens pour la réalisation de missions partagées sur le territoire du Parc national.

L'OFB mobilise 4 équivalents temps pleins (ETP) en faveur du Parc national pour des missions de connaissance (2 ETP) et de surveillance (2 ETP).

L'ONF, dont la présence sur le territoire est marquée par des effectifs plus conséquents, mobilise 12 ETP en faveur du Parc national pour des missions de gestion forestière (4 ETP), gestion cynégétique (2 EPT), surveillance (3 ETP), connaissance (1.5 ETP) et accueil éducation à l'environnement (1.5 ETP).

Afin de mieux encadrer et définir leurs relations partenariales, le Parc national et l'ONF ont signé le 24 août 2021 une convention de collaboration qui encadre trois types de collaborations :

- Les actions relatives à la mise en œuvre de la charte du Parc national qui implique la gestion des autorisations de coupes, de travaux et le processus de mise en compatibilité des documents d'aménagement forestiers avec la charte du Parc national.
- Les missions mutualisées et les modalités de mobilisation des personnels volontaires pour participer à ces activités
- Les relations partenariales portant notamment sur le partage d'informations et de données, sur les opérations de communication ou de gestion foncière.

Cette convention décrit également le dispositif de gouvernance de cette collaboration, en particulier l'établissement de programmes annuels de missions mutualisées et le fonctionnement d'un comité de pilotage.

Le dispositif de mutualisation permettra au Parc national de bénéficier de l'expérience de terrain des personnels de l'ONF et de leurs connaissances naturalistes pour la contribution à de nombreuses études sur la faune et la flore.

Un des enjeux prioritaires de cette collaboration sera de mettre en œuvre une trame de naturalité fonctionnelle dans les forêts domaniales et plus largement. Cette trame de naturalité se traduit par

- La désignation d'arbres habitats (ou arbres biologiques) destinés à offrir des micro-habitats à une grande diversité d'espèces (insectes, oiseaux, reptiles, etc.)
- La matérialisation d'îlots de vieillissement, portions de parcelles forestières, pour lesquelles l'âge d'exploitabilité des arbres est repoussé afin de leur permettre de jouer un rôle en faveur de certaines espèces faunistiques
- L'identification d'îlots de senescence, portions de parcelles laissées en libre évolution. Ces îlots constituent un sacrifice d'exploitation en faveur de la conservation de la biodiversité.

Cette trame est complétée par les réserves biologiques intégrales (comme la RBI du Bois des Roncés en Forêt domaniale d'Auberive) ou encore par la réserve intégrale d'arc-Châteauvillain.

L'ensemble de ce dispositif s'insère dans des massifs forestiers gérés en vue d'une production durable et respectueuse de l'environnement. L'ensemble de cette trame doit permettre la libre circulation des espèces et offrir une résilience accrue face aux changements globaux.

- **Budget : les grandes masses et la réalisation de l'exercice 2021**

L'année 2021 marque une première étape de la montée en puissance de l'établissement public du Parc national de forêts. La deuxième étape de cette montée en puissance aura lieu en 2022.

Le budget initial (BI) 2021 du Parc national de forêts a été approuvé par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2020. Il a été réajusté en cours d'année par deux budgets rectificatifs approuvés par le CA respectivement le 16 mars 2021 (BR1) et le 15 novembre 2021 (BR2).

Le BR1 visait à préciser les recettes en intégrant notamment les recettes fléchées du plan France relance pour un montant total de 1,7 millions d'euros.

Le BR2 visait en particulier à augmenter l'enveloppe Intervention afin de permettre à l'établissement public de financer sa politique de développement.

Les grandes masses du budget 2021 se répartissent de la manière suivante :

Recettes globalisées : 3 218 995,62€

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| - Financements de l'État | 2 253 908,52€ |
| Dont contribution OFB | 1 996 238,40€ |
| - Autres financements publics | 954 551,65€ |
| Dont contribution OFB | 497 934,60€ |
| - Recettes propres | 10 535,45€ |

Dépenses : 2 272 547,77 (CP) et 3 427 353,38 (AE)

- **Enveloppe masse salariale :** 1 156 171,80€ (CP)
- **Enveloppe Fonctionnement :** 409 319,19€ (CP)
- **Enveloppe Intervention :** 462 651,12 € (AE) et 101 554,96 € (CP)
 - Dont :
 - Appel à projets du Parc national lancée en juillet 2021 : 140 859,62€ en AE ;
 - Opérations de restauration écologique de milieux naturels dans le cadre de France relance ;
 - Le conventionnement avec la Maison de la forêt et le CIN d'Auberive dans le cadre de la convention de mécénat entre la GMF et les parcs nationaux français pour mettre en accessibilité des lieux ouverts au public ;
 - Le conventionnement avec le CEN Champagne-Ardenne pour la gestion du marais de Chalmessin.
- **Enveloppe Investissement :** 1 151 834€ (AE) et 604 901€ (CP)

Zoom : Le Plan France relance accompagne la montée en puissance du Parc national de forêts

Le budget attribué au Parc national de forêts dans le cadre du plan France relance s'élève à 1 727 272,80 euros dont la moitié des autorisations d'engagement (AE) a été déléguée en 2021 soit 863 636,40 €. Le reliquat, soit 863 634,40 € sera délégué en 2022.

La programmation des crédits du plan France relance alloués au Parc national de forêts s'est organisée autour de plusieurs thématiques :

- Signalétique du cœur et de la réserve intégrale
- Aménagement de lieux d'accueil du Parc national : deux maisons du Parc et 4 portes du cœur
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Restauration de milieux emblématiques – cibles patrimoniales
- Restauration de trames vertes
- Achat de véhicules
- Installation de placettes de suivi de la forêt

Les actions projetées se sont réparties selon deux natures de dépenses : investissements propres à l'établissement public et crédits d'intervention pour les actions portées par des tiers, gestionnaires de milieux naturels. Cette répartition a nécessité un ajustement dans le budget rectificatif de novembre dernier (BR2).

Bilan des engagements et des réalisations pour 2021 :

Le Parc national de forêts a engagé 90% de l'enveloppe qui lui a été octroyée soit 769 503,55 euros :

- 221 431,91 euros sur l'enveloppe intervention
- 548 071,64 euros sur l'enveloppe investissement

Plusieurs dossiers présentés en fin d'année seront engagés sur le budget 2022 pour un montant de 48 200 euros.

Ce sont 21 opérations distinctes qui ont été engagées partiellement ou entièrement en 2021 (les numéros correspondent aux départements 21 = Côte-d'Or et 52 = Haute-Marne) :

- Signalétique pédestre du cœur et de la réserve intégrale (21 + 52)
- Signalétique routière du cœur et des 95 communes adhérentes (21 + 52)
- Aménagement de la porte du cœur en forêt communale de Châtillon-sur-Seine (21)
- Aménagement de la porte du cœur en forêt domaniale d'Arc- Châteauvillain (52)
- Aménagement de la porte du cœur du marais de Chalmessin (52)
- Réalisation d'outils de sensibilisation du jeune public aux espèces emblématiques du Parc national (jeux des 7 familles et autres supports)
- Aménagement muséographique de la maison de la Forêt – maison du Parc à Leuglay (21)
- Travaux d'aménagement dans la future maison du Parc de Châteauvillain (52)
- Aménagement d'une boucle de 300km de randonnée équestre, pédestre et cycliste (21 + 52)
- Restauration de 8 sites naturels (marais tufeux, zones humides et cours d'eau, pelouses sèches) (21 + 52)
- Aménagement pédagogique d'un site naturel (RNR de Villemoron – 52)
- Achat de deux véhicules techniques
- Recréation de la trame verte dans une zone agricole avec près de 7 km de haies à Dancevoir (52)

Perspectives pour l'année 2022

Pour l'année 2022, la programmation des engagements concerne la finalisation des aménagements démarrés en 2021, la restauration d'autres sites naturels (au moins 8 pour environ 400 K€), l'installation d'une partie des équipements de la boucle de randonnée, la poursuite de la mise en place de trames vertes sur plusieurs secteurs agricoles et la matérialisation d'îlots forestiers dit de sénescence.